



CONTRAT DE LOCATION D'EMPLACEMENT 2020

A nous retourner complété et signé

Article 1101 et suivants - Code civil chap.XX

Entre les soussignés, est convenue, aux conditions générales stipulées au verso, la location d'un emplacement de camping pour les dates fixées et comme suit:

IDENTIFICATION DU PRENEUR

Nom: Prénom :

Profession :

Date et lieu de naissance : à

E-mail :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone :

Téléphone portable :

Accompagnants :

Prénom					
Nom					
Date de naissance					

Réservation d'un :

- Emplacement SIMPLE (tente seulement)
- Emplacement CLASSIQUE avec ÉLECTRICITÉ
- Emplacement STABILISÉ avec ÉLECTRICITÉ
- Emplacement avec ÉLECTRICITÉ, EAU, EVACUATION
- Emplacement AVENUE

- Emplacement CASTELS PREMIUM *
 - Emplacement PREMIUM POUR TENTE *
 - Emplacement avec SANITAIRE PRIVÉ *
 - Emplacement BIVOUAC *
- *Prévoir une caution de 60€ à l'arrivée*

Animaux (tatoués, vaccinés, 2 maximum) : Oui Non

Voiture supplémentaire : Oui Non

Location frigo** : Non Oui 90 litres/10€/jour en basse saison et 12€/jour du 20/07 au 18/08

Location mobilier** : Non Oui (1 table + 6 fauteuils : 42€/semaine)

****Payable à la réservation et non remboursable** (suivant disponibilité – déjà inclus pour les emplacements Premium)

Assurance annulation : Non Oui (2.6% du montant total du séjour à régler au moment de la réservation)

Taxe de séjour (Juillet/Août seulement) : 0.61 € par jour et par personne de plus de 18 ans (prix 2019).

Durée du séjour :

Arrivée (après 12H00 / 14H00) Départ (avant 12H00) Nombre de nuits :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location d'emplacement décrites au verso et m'engage à m'y conformer. Je vous transmets ce contrat rempli et signé auquel je joins un acompte de **150 € (+ montant des locations d'équipement, ainsi que le montant d'assurance annulation)** dont **125 €** à titre d'avance sur mon séjour et **25 €** de frais de réservation. Je réglerai le solde à l'arrivée.

Règlement de l'acompte

Par carte bancaire (Visa, Mastercard, CB).

Merci de nous contacter par téléphone au 02 51 46 65 39 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14 à 17h30.

Veuillez trouver ci-joint un chèque bancaire en euros, tiré sur une banque française

J'ai effectué un virement sur le compte SAS Camping La Garangeoire

Crédit Mutuel – La Mothe Achard, en précisant mon nom et numéro de référence

IBAN : FR76 1551 9390 3600 0205 6150 169 – BIC : CMCIFR2A

Lu et approuvé, **Lieu et date :**

Signature du preneur

Signature du gestionnaire



CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT

Le **Castel Camping La Garangeoire** accepte la réservation d'emplacements afin de garantir à sa clientèle un emplacement pour le jour de son arrivée. Cette réservation est soumise aux conditions suivantes :

La demande de réservation sera accompagnée du paiement d'un montant de **150 €** (+ le montant des locations d'équipement, ainsi que le montant d'assurance annulation) dont 125 € à titre d'acompte déductible du montant du séjour et **25 €** de frais de réservation. Le solde du séjour sera payable à l'arrivée.

N'OUBLIEZ PAS :

1. L'emplacement est mis à votre disposition à partir de 12H00, sauf les emplacements PREMIUM, SANITAIRE PRIVÉ et les emplacements avec location de réfrigérateur et/ou de mobilier, pour lesquels l'arrivée est possible à partir de 14H00. L'emplacement doit être libéré avant midi le jour du départ.
2. Chaque emplacement peut être occupé par 6 personnes maximum (ou par parents + enfants dans le cas des familles nombreuses).
3. La location est nominative, il est interdit de sous-louer ou de céder l'emplacement à un tiers.
4. Toute modification des informations fournies à la réservation doit être signalée à l'arrivée. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.
5. Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre emplacement. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement prévu s'il restait sans nouvelles 24 heures après la date d'arrivée prévue. En cas de désistement 30 jours avant la date d'arrivée prévue, l'acompte sera remboursé ; passé ce délai, les sommes versées resteront acquises au camping au titre d'indemnité de rupture du contrat. **Dans tous les cas, le montant des frais de réservation (25 €) n'est jamais remboursable.**
6. Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé, quelle qu'en soit la raison. Par conséquent, la souscription de l'assurance annulation optionnelle est fortement recommandée.
7. Les litiges éventuels seront la compétence du tribunal d'instance des Sables d'Olonne.
8. La réservation ne devient effective qu'après accord écrit du camping. Veuillez nous adresser la demande de réservation, remplie et signée. Un exemplaire vous sera retourné contresigné en confirmation.
9. La location de réfrigérateur et/ou de mobilier devra être réglée à la réservation et ce versement sera non-remboursable (sauf si prise en compte par l'assurance annulation).

Conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons par voie électronique : <https://app.medicys.fr> ou par voie postale : MEDICYS – 73 Boulevard de Clichy – 75009 PARIS.

Les résidents du camping sont tenus de se conformer au règlement intérieur, notamment en ce qui concerne le calme nocturne. Veuillez noter que la circulation des automobiles et vélos est interdite de 22h30 à 7h00 dans l'enceinte du camping. Le règlement intérieur de l'établissement est disponible à la réception et vous sera adressé sur demande. Ces précisions sont nécessaires afin d'éviter tout malentendu. Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons un agréable séjour à La Garangeoire..

Castel Camping La Garangeoire

ASSURANCE ANNULATION + INTERRUPTION DE SEJOUR

Toute annulation doit nous être notifiée par courrier, la date de réception déterminant la date d'annulation.

L'assurance annulation optionnelle, mais fortement recommandée, rembourse l'indemnité de rupture de contrat si l'annulation résulte de : - Décès ou Incapacité temporaire ou permanente des participants au séjour, ou de membres de leur famille - Maladie - Dommages matériels graves à votre résidence - Votre convocation pour une greffe d'organe - Dommages graves à votre véhicule - Complication de grossesse - Un accident ou une panne de votre moyen de transport - Le licenciement économique - Votre mutation professionnelle - L'obtention d'un emploi, stage rémunéré - Convocation à un examen de rattrapage d'études supérieures - Contre-indication de vaccination - Votre convocation devant un tribunal - Votre convocation pour une adoption d'enfant - La modification de la date de vos congés payés par l'employeur - Le vol de vos papiers d'identité.

Voir les conditions générales pour détails des garanties, exclusions et franchises sur notre site

www.camping-la-garangeoire.com/229/le-camping/informations-pratiques/

EN CAS D'ANNULATION, vous devrez avertir le camping de votre désistement et **déclarer** le sinistre dans les 5 jours ouvrés où vous en avez eu connaissance sur le site de la compagnie :

<http://www.campez-couvert.com/que-faire-en-cas-dannulation/>

Pour plus d'information, consultez www.camping-la-garangeoire.com